

voies d'exécution et finances publiques

Par **juliette**, le **07/11/2009** à **18:09**

Bonjour

Entre finances publiques et voies d'exécution quel est le meilleur choix à faire d'après vous ?

Je comptais prendre finances publiques mais: j'en ai plus fait depuis la l2, je ne suis pas publiciste, le programme me paraît lourd.

Je n'ai pas fait de voies d'exécution pour l'instant.

Par **doui**, le **07/11/2009** à **20:09**

Salut,

si tu as déjà fais des finances publiques, à mon avis le meilleur choix c'est ...
la dispense !

Par **juliette**, le **08/11/2009** à **12:11**

oui mais la dispense supprime la matière et ne la remplace pas par une note. Or si l'épreuve est accessible autant la garder.

En fait je compte prendre une dispense mais je ne sais pas soit je la demande en FP (où je suis quasi sûre de l'obtenir) soit je la demande en voies d'exécution (où je ne sais pas du tout si j'aimerais cette matière et si j'obtiendrais cette dispense car je fais cette matière au second semestre).

Cette question me "prend la tête" car je dois faire mon choix très vite.

Par **doui**, le **08/11/2009** à **12:46**

je viens de relire l'arrêté de l'examen:

"[b:2xa6cnm8]3°[/b:2xa6cnm8] Une épreuve orale de quinze minutes, après une préparation

de quinze minutes, portant, au choix du candidat exprimé lors du dépôt de son dossier d'inscription, sur les [b:2xa6cnm8]procédures civiles d'exécution[/b:2xa6cnm8] ou la procédure communautaire et européenne ; la note est affectée d'un coefficient 1 ;

[b:2xa6cnm8]4°[/b:2xa6cnm8] Une épreuve orale de quinze minutes, après une préparation de quinze minutes, portant, au choix du candidat exprimé lors du dépôt de son dossier d'inscription, sur la comptabilité privée ou [b:2xa6cnm8]les finances publiques[/b:2xa6cnm8] ; la note est affectée d'un coefficient 1 ;

5° Une interrogation orale portant sur une langue vivante étrangère choisie par le candidat, lors du dépôt de son dossier d'inscription, sur la liste annexée au présent arrêté ; la note est affectée d'un coefficient 1.

Article 9

[b:2xa6cnm8]Sont dispensés, sur leur demande, des épreuves orales d'admission mentionnées aux 3° et 4° de l'article 8 ou de l'une d'elles[/b:2xa6cnm8], les candidats titulaires d'un diplôme national sanctionnant un deuxième cycle d'études en sciences juridiques, d'un diplôme intermédiaire de maîtrise d'un master en droit ou en sciences juridiques, d'un diplôme d'études approfondies (DEA) en sciences juridiques, d'un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en sciences juridiques ou d'un master en droit ou en sciences juridiques et [b:2xa6cnm8]qui justifient avoir suivi, en vue de son obtention, les enseignements correspondant aux matières de ces épreuves orales ou de l'une d'elles et obtenu une note au moins égale à 10 sur 20 à chacune d'elles. [/b:2xa6cnm8]"

en fait, finances publiques et voies d'exécution ne sont pas dans la même épreuve, donc je vois pas pourquoi tu cherches à choisir entre les 2. Tu as le droit d'utiliser 2 dispenses ou 1 seule ou 0 ...

Par **juliette**, le **08/11/2009** à **15:33**

J'avais bien compris Doui.

Mais il est déconseillé d'utiliser 2 dispenses car en cas de plantage au grand oral il n'y a plus grand chose pour compenser.

Par **doui**, le **08/11/2009** à **16:14**

Perso je préfère concentrer mes révisions sur un minimum de matières, le temps que tu passes pas sur les petits oraux peut être réinvesti ailleurs. N'oublie pas que les notes de l'écrit ne comptent pas seulement pour l'admissibilité mais également pour l'admission, donc si tu les réussit bien ça peut te donner une marge de manoeuvre pour le grand O.

Après je n'ai étudié ni voies d'ex ni procédure communautaire et européenne, donc je serai obligé de prendre l'un des deux (a priori plutôt le second parce que j'ai quand même des cours sur la CEDH et le droit communautaire matériel) mais si j'avais l'occase je prendrais 2 dispenses ...

Par **juliette**, le **09/11/2009** à **19:36**

je pense que je vais peu être qd même prendre voie d'exécution

Par **Katharina**, le **02/12/2009** à **17:56**

Hello

moi je vais tenter de prendre les deux dispenses en espérant valider voies d'exécution en

janvier Image not found or type unknown

Par **jeeecy**, le **03/12/2009** à **08:50**

pour ma part je n'ai pris qu'une seule dispense, comptabilité, et j'ai passé l'épreuve voies d'exécution

cette matière est relativement facile, et ne nécessite donc pas un grand investissement

je déconseille fortement de prendre deux dispenses, car le plantage n'est parfois pas qu'une crainte, et même pour les meilleurs étudiants

pour a part j'ai eu la moyenne partout sauf à la note de synthèse donc je n'avais pas de problèmes, mais j'ai des amis qui ont eu des sales notes au grand oral et qui du coup sont passés ric et rac...

Par **Katharina**, le **03/12/2009** à **17:54**

D'après ce que j'ai pu lire l'épreuve d'oral de voie d'exécution est celle où les étudiants se plantent le plus, c'est pour ça que j'hésite à la repasser.

Par **jeeecy**, le **04/12/2009** à **19:02**

;)

pas à Nancy Image not found or type unknown

Par **juliette**, le **28/02/2010** à **21:21**

Pour finir j'ai pris voie d'exécution.